

Réunion du vendredi 09/01/2004.

Débat « Quelle école pour demain ? »

présents :

Thème 3 * **Améliorer le fonctionnement de l'école.**

question 19 :

Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Rappels rapides sur la réunion précédente qui avait permis de :

Traiter sur le partage de l'éducation entre les différents âges et les différents acteurs et partenaires et d'insister sur l'implication nécessaire des parents.

A la question : impliquer des partenaires ? les réponses ont été successivement non, oui , puis un oui MAIS

Le monde du travail est un monde essentiel, mais il faut rendre à César ce qui est à César et ne pas voir que le référentiel professionnel !

Le débat nous a éclairés sur la perception que les parents ont de l'école :

soit une vision de loin

soit comme une substitution de leur carence

Les parents voient l'école comme parfois compliquée à pénétrer pour discuter d'égal à égal d'où un certain fossé

d'où le challenge de cette réunion : après l'état des lieux, aborder la question 19 pour essayer de répondre à cette question

quel peut être le lycée idéal ?

un établissement avec de meilleurs relations parents - enfants

avec moins de carence

avec une insertion réelle et concrète

dans le milieu professionnel à la sortie de la formation.

Mais qui régule, qui évalue ? Qui manie la carotte et le bâton ?

L'Etat ? la Région ? le Proviseur ? les Elèves et Etudiants ? un comité d'élèves ? la démocratie représentative ?

et avec quels critères ? critères de réussite ? mais qu'est-ce ? l'effectif ! (certes, car l'effectif permet d'obtenir plein de choses : DGH, subventions...)

Intervention du « délégué syndical » :

Un constat se dégage ! Pourquoi si peu d'investissement sur ce débat ?

Un rappel

de PROSPEA !!!

d'où rien n'est sorti !

des manifestations de mai juin 2003 ?

a-t-« on » été entendu sur ce qui a été

par contre pour ce qui relève de l'établissement il faut laisser une part d'autonomie à l'établissement !

quelle est actuellement la part d'autonomie laissée aux équipes

en	BTS	sur une formation globale de	1860 h		
		MIL	120 h		
				soit	320 h / 1860 h (17 %)
		PLURI	200		
en	BEP	sur une formation globale de	1800 h		
		MIL	108 h		
		MAR	108 h	soit	250 h / 1860 h (14 %)
		et PLURI			

D'autres marges d'autonomie sont laissées au Ministère d'Agriculture :

comme par exemples,

l'éducation socioculturelle

la navigation entre établissements (M.A. / E.N.)

en effet, 1 élève sur 3 s'oriente en 2^{de} vers d'autres établissements puisque le tronc commun est identique.

le choix des structures au niveau ouverture de classes, est

laissé à l'établissement : c'est le projet d'établissement qui donne les grandes lignes en essayant de coller à la réalité. Mais avec peu de marges de manœuvre, il faut en effet faire « avec les moyens existants » !!!

Citons en exemple : les 4^{ème} et 3^{ème} techno où les publics sont difficiles ! il faut un effectif important pour pouvoir dédoubler !! Le dédoublement n'est pas prévu autrement !!!

Notre système éducatif est globalement en bon fonctionnement ! Ce débat sur l'école veut-il essayer de nous faire dire que le système n'est pas bon !

Nous n'avons aucune raison d'avoir honte !

Par contre pourrions nous faire mieux, avec les moyens existants voir en diminution ?

La politique générale du système éducatif se doit de rester nationale, mais l'égalité des apprenants se doit d'exister !

Un établissement pourra, toutefois, être plus attractif que son « voisin » selon le bahut lui même, selon l'équipe éducative, selon...

Le tronc commun doit être le plus solide possible et l' « autonomie » pour les modules se doit de garder des objectifs communs et bien définis !!!

Pourtant la marge de manœuvre est souvent fonction de l'effectif !

Or le mode de recrutement de l'E.N. est différent de celui du M.A.

A l'Education Nationale, le flux est connu, la carte scolaire le permet !

Au M.A. le recrutement est plus diffus, moins cerné ! Il y a fluctuation de la demande, de l'offre...

En 2004 :

77 fermetures de classe sont prévues

diminution de 1,5 % de la D.G.H. pour tous les établissements

ce qui explique l'usure des équipes !...

Pourquoi les ouvertures dans le privé ?

La « vraie » dynamique qui existait dans le M.A. s'essouffle voire n'existe plus !

Il y avait un souffle, une vie, une originalité !

Maintenant démotivation et démobilitation de chacun se rencontrent de plus en plus dans les établissements ! Et ceci par manque de lisibilité future, par absence de travaux émergents, par méconnaissance des besoins de demain (absence de moyens pour faire de la prospective). Tous les moyens de l'Enseignement Agricole pour ses capacités à l'anticipation ont été démontés !

Remarquons que Pontivy et Saint Jean comptabilisent seulement 20% de l'effectif en enseignement agricole, les 80 % sont dans le « privé »....

Il faudrait aussi aborder le problème de la répartition de la « Taxe d'apprentissage »
La DGER et la globalisation de son budget freinent les projets innovants (action, PRAI, agriculture durable...)

Se profile toutefois plus d'autonomie pour le proviseur :

notation au mérite

recrutement du personnel

remplacement du personnel (cette possibilité de remplacement en cas de congé est un bien car elle permet plus de réactivité)

en cas de personnel « régionalisé » ; comment sera-t-il géré ?

(une cuisine centrale verra-t-elle le jour sur Pontivy ?)

(y aura-t-il sous-traitance ?)

sans les problèmes que peut poser la fermeture d'un service, s'il n'y a pas une globalité dans le système -cf. écoles primaires...

Notre taux de réussite aux examens est tout à fait honorable !

Le taux d'insertion en milieu professionnel est bon !

alors pourquoi démonter cet enseignement ?

Une crainte des orientations qui se dessinent est réelle :

oui à ces orientations si elles donnent lieu à la créativité, à la mobilisation, à la motivation, à la solidarité....

non à ces orientations si elles sont sources de concurrence et de compétition !

Pour ce qui est de **l'évaluation** : si l'Etat fixe ses objectifs sur le système éducatif, c'est à lui de se fixer sa méthode d'évaluation, ses critères et à se donner les moyens pour y arriver ! Actuellement, les moyens sont plutôt en diminution !

Quelques pistes pour les critères ?

qu'aucun jeune ne sorte de chez nous sans diplôme !

le taux de réussite aux examens !

le taux d'insertion en fin de formation en milieu professionnel !

De plus méfions nous des critères aux termes ronflants....

En conclusion, il est essentiel que l'autonomie ne soit pas touchée dans ce qui existe, mais en « surveillant » l'égalité de l'apprenant !

Oui à l'autonomie si elle est synonyme de créativité de stimulation, de mobilisation, de solidarité ! mais non, si elle est à l'origine de l'instauration de l'inégalité, à la création d'une « marchandise » dans le système !

L'obligation constitutionnelle prône une instruction et une éducation de la même qualité pour tous !

Non à une école à 2 ou 3 vitesses (cf. USA ou GB : systèmes anglo-saxons !).